



Besnoitiose, attention à vos achats !

Cela fait maintenant plusieurs mois que votre GDS vous interpelle sur cette pathologie ... La Besnoitiose présente notamment au sud de Paris et dans l'Est du pays arrive petit à petit aux portes de notre Département !

C'est pourquoi plusieurs GDS se sont organisés pour permettre le recensement des communes où un foyer a été découvert afin de permettre le suivi des bovins qui sortent de ces zones à destination d'autres cheptels.

Cela nous permet de faire le point chaque semaine et de vous avertir les éleveurs acheteurs si vous avez réalisé des achats provenant de ces communes.

Petit rappel : La Besnoitiose est due à un parasite qui est véhiculé d'un bovin à un autre via des insectes piqueurs, principalement les taons et stomoxes. Il n'y a à ce jour aucun traitement qui puisse permettre de guérir les bovins contaminés, qui au fil de l'évolution de la maladie, finisse par en mourir.

Grâce au partenariat entre votre GDS et le Conseil Départemental, nous pouvons vous proposer de prendre en charge 100% des frais d'analyses Besnoitiose lors du contrôle à l'achat si le ou les bovins proviennent d'une commune à risques !

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet pour consulter la fiche technique sur cette pathologie, et utiliser le guide à l'achat dans votre espace adhérent, en cliquant ICI.

BVD : Envoi des prélèvements de cartilage auriculaire.

Les services de la poste ayant repris un rythme normal, il n'est plus nécessaire de congeler vos échantillons de cartilage. Si toutefois, certains prélèvements sont encore au congélateur, n'attendez plus pour les envoyer. N'oubliez pas de préciser sur l'enveloppe T, les mentions « congeler + la date de décongélation ». A défaut, l'analyse ne sera pas effectuée et un recontrôle vous sera demandé.

Santé du veau : de réelles avancées avec les niches individuelles et collectives

Les problèmes sanitaires des veaux sont une réalité et influent fortement sur la **rentabilité des élevages**. Il est primordial d'assurer un bon démarrage du veau en lui donnant des conditions de logement optimales dans son premier mois de vie et lui permettre d'acquérir une immunité renforcée.

Un veau en bonne santé, c'est moins d'antibiotiques, moins de frais vétérinaires, et moins d'impacts sur le reste du troupeau.

La très grande majorité des éleveurs qui utilise des niches, bénéficie d'un véritable **retour sur investissement**.

C'est pourquoi, votre GDS a reconduit son opération avec le **fabricant Allemand KERBL** pour vous proposer des **niches individuelles ou collectives**, toutes équipées, avec courettes, seaux et nourrisseurs, de très bonne qualité et à des tarifs remisés.

Livraison directement en ferme, détail complet et **bon de commande disponible** auprès de 4D Services (03.21.60.48.98) ou sur le site www.gdshautsdefrance.fr, rubrique « spécial Eleveurs/4D ».

Voir également le **dossier complet sur la santé du veau** dans la rubrique « Fiches techniques ».



Dépistage Collectif Paratuberculose : Les résultats sont tombés !

Réalisé pour la **5ème fois** dans notre Département, le Dépistage Collectif Paratuberculose a rendu son verdict pour cette année.

Vous trouverez à la suite de votre mensuel un document technique complet sur cette action menée en partenariat avec le **Conseil Départemental et le GTV** pour répondre à l'ensemble de vos questions !

C'est le moment de faire un contrôle visuel du Varron !



Les lésions cutanées évocatrices d'hypodermose doivent obligatoirement être déclarées.



C'est pourquoi un **examen visuel rapproché du dos de tous vos bovins s'impose** au moment où la larve éclot, c'est-à-dire lorsqu'elle mue et crée des nodules sous le cuir (bosses) au niveau du dos et de la lombe principalement. Cette période s'étale d'avril à juin / juillet selon le climat, donc actuellement !

Nous vous conseillons donc d'être vigilants et d'**inspecter le dos de vos animaux** chaque fois que l'occasion se présente de les approcher en pâtures. Au moindre doute, prenez contact avec le GDS ou votre vétérinaire. Mieux vaut un excès que de passer à côté d'une lésion.

Dégâts de nuisibles : retourner votre attestation au GDS !

Vous rencontrez des problèmes sanitaires sur votre troupeau voire des dégâts sur vos cultures causées par des animaux nuisibles ? Retournez-nous votre attestation de dégâts (formulaire disponible auprès du GDS); nous la transmettrons aux services de la DDTM.

Ces attestations sont indispensables afin de pouvoir maintenir un niveau de régulation des espèces concernées, en adéquation avec l'activité agricole. C'est notamment grâce aux informations collectées, qu'il est de nouveau possible de déterrer des blaireaux depuis le 1er juin, via des équipages de vénerie habilités. Leurs coordonnées sont disponibles auprès de la fédération des chasseurs.

A noter que les animaux prélevés sont collectés par le GDS et autopsiés au LDA dans le cadre de la surveillance de la tuberculose bovine.

Nettoyage et Désinfection des bâtiments d'élevage : commandez votre désinfectant avant le 30 juin !

Comme indiqué dans le mail envoyé en début de mois, notre filiale 4D a négocié des conditions très attractives (-35%) sur des détergents et désinfectants puissants, auprès du fabricant français ACI. Ex : moins de 5€ht le litre de désinfectant AGRICHOC à 1%, agréé et éprouvé sur la très grande majorité des virus, bactéries et champignons d'élevage ; idéal pour les nettoyages de bâtiments, nurseries, matériels de transport ou encore les pédiluves.

Bon de commande disponible auprès du GDS, et à retourner avant le 30 juin. Livraison fin juillet.

Stockage des animaux morts par fortes chaleurs

Avec l'été qui s'installe, il convient de modifier ses pratiques de **stockage des animaux morts** en attente du passage du service d'équarrissage.

Il faut, en effet, proscrire l'utilisation de bâches et cloches pour recouvrir les cadavres de gros bovins; privilégiez plutôt la **paille humidifiée** qui limitera la décomposition. Pour les petits animaux, utilisez dans la mesure du possible des bacs équarrissage, tels que ceux proposés par 4D Services, en partenariat avec le fabricant régional COUSIN.

Enfin, et si besoin pour élucider les causes de la mort, privilégiez **les autopsies en ferme** via votre vétérinaire,

La campagne de prophylaxie est terminée.

Les derniers résultats reçus ont été pris en compte, et les prophylaxies non réalisées ou non terminées sont rendues à la DDPP. Une mise en demeure de réalisation leur sera probablement envoyée prochainement.

Cette campagne confirme la bonne santé sanitaire de nos troupeaux en ce qui concerne les maladies réglementées.

☎ Tél : 03 21 60 48 98 Fax : 03 21 60 48 97

✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr



POUR QUI ?

- ✎ Pour les éleveurs adhérents du GDS du Pas-de-Calais pris en charge à 100% par le GDS en partenariat avec le Conseil Départemental.



POURQUOI ?

- ✎ Le but est d'établir un suivi départemental de l'Etat sanitaire de nos troupeaux et sensibiliser chaque éleveur sur cette pathologie aux lourdes conséquences économiques.

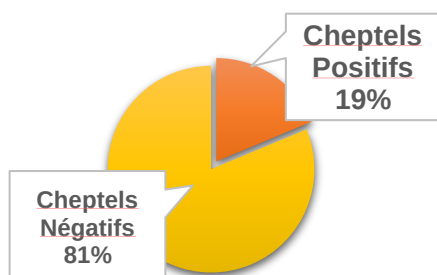


COMMENT ?

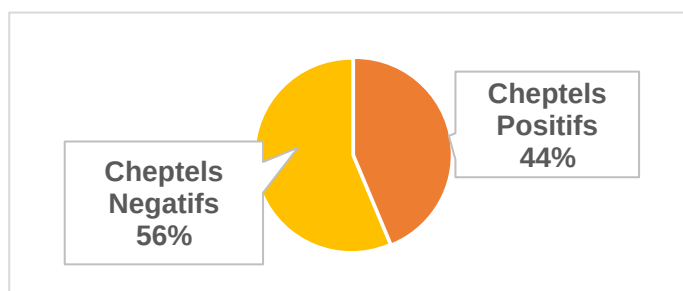
- ✎ Pour les troupeaux laitiers un échantillon de Lait de Grand mélange a été analysé en Paratuberculose courant du mois de Décembre.
- ✎ Pour les troupeaux allaitants l'intégralité des prises de sang de la prophylaxie ont été analysées en mélange paratuberculose.



1289 Troupeaux Laitiers



1282 Troupeaux Allaitants



COMMENT INTERPRETER MON RESULTAT ?



Les prélèvements du dépistage collectif ne sont pas réalisés sur l'ensemble des bovins de plus de 18 mois, ce résultat est à titre indicatif. Il est réalisé afin de vous donner un aperçu de l'état sanitaire du cheptel.



↳ Troupeau Laitier : L'ensemble de vos vaches ne sont pas dans le tank au moment du prélèvement. De plus si une vache excrète peu il est possible que cela ne suffise pas à faire réagir le mélange.

↳ Troupeau Allaitant : Comme pour les résultats sur lait, il est possible que si un bovin excrète en faible quantité cela ne fasse pas réagir le mélange. A contrario plusieurs bovins avec un quantitatif élevé sous le seuil de positivité peuvent faire réagir le mélange, et lors de la reprise individuelle aucune positive est détectée.



QUE FAIRE EN CAS DE RESULTAT POSITIF ?

- ↳ Contacter votre GDS afin de discuter de l'historique de votre troupeau, de son état sanitaire et évaluer le risque de contamination.
- ↳ Réaliser des analyses complémentaires en individuelles sur les bovins de plus de 18 mois par prise de sang.

Analyse d'ENVIRONNEMENT :
Un outil très intéressant !

4 prélèvements de bouses sont réalisés sur des sites stratégiques de votre bâtiment : Un bon moyen de savoir si le germe est présent ou pas !

- ↳ Un plan de lutte en partenariat avec le Conseil Départemental et le GTV vous sera proposé dès lors qu'un résultat positif a été mis en évidence. Il est basé sur le dépistage des bovins de plus de 18 mois chaque année, pendant 5 ans consécutifs. Une prise en charge des frais d'analyses et allouée ainsi qu'une compensation de réforme pour les animaux réformés dans un délai imparti.



ET S'IL EST NEGATIF ? SUIS-JE VRAIMENT INDEMNÉ ?

- ↳ Il faut rester vigilant sur une contamination qui pourrait être en train de s'installer à bas bruit. En cas de suspicion : dépister sans tarder.
- ↳ Si des achats ont été réalisés, il est préférable de dépister les bovins une fois par an tout au long de leur carrière.
- ↳ Si un doute persistait avant le dépistage collectif : réaliser quand même des analyses sur l'ensemble des plus de 18 mois !

Pour les troupeaux réalisant une prophylaxie IBR sachez que vos tubes sont conservés maximum 1 mois au Laboratoire d'Arras. Pendant ce délai vous pouvez demander au Laboratoire de les reprendre pour réaliser une analyse individuelle paratuberculose.



LA PARATUBERCULOSE EN BREF ...

- La paratuberculose est une Bactérie excrétée principalement via les bouses. Elle est très résistante dans le milieu extérieur (>6mois).
- La contamination est principalement chez le veau jusqu'à l'âge de 6 mois (sauf lors d'une très forte pression bactérienne). Tout ce qui sera souillé par de la bouse contaminée sera source d'infection pour les jeunes.
- La grande majorité des bovins n'ont pas de signes cliniques alors même qu'ils excrètent déjà le germe dans leurs bouses : c'est à ce moment que la contamination s'installe à bas bruit.
- Principalement introduite dans le troupeau via un achat plus ou moins récent.
- Un bovin positif l'est à vie, un bovin peut être contaminé mais ne pas avoir déclenché la maladie son résultat sera alors négatif. Pour autant il faut rester très vigilant ! Et continuer de réaliser des dépistages en cas de doute.
- Les cas cliniques sont souvent déclenchés en parallèle à un stress : vêlage, changement de troupeau, tarissement, stress alimentaire, ...



QUE FAIRE POUR PROTEGER MON TROUPEAU ?

- En cas de suspicion : isoler l'animal des jeunes animaux et faire un prélèvement. Ne surtout pas l'isoler dans le box de vêlage ou dans le parc des veaux.
- Dépister par prise de sang ou analyse de bouse chaque achat dès lors que le bovin a atteint l'âge de 18 mois ! Et continuer une surveillance annuelle par prise de sang sur ces bovins.
- Ne jamais mettre de bovins adultes dans le local des veaux.
- Conserver une bonne immunité de votre troupeau via une ration calculée et équilibrée (BACA), une bonne gestion du parasitisme et en limitant les effets de stress.
- Ne pas épandre de lisier/fumier sur les pâtures, la bactérie de la Paratuberculose peut survivre un an dans le milieu extérieur s'il lui est favorable.

Pour maîtriser la paratuberculose l'application de différentes mesures de prévention et la réforme rapide des bovins séropositifs restent à ce jour les seules actions efficaces. N'hésitez pas à nous contacter au 03 21 60 48 98 pour de plus amples renseignements et conseils.